

INFO MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL APÉRIODIQUE
QUINCIEUX

Conseil municipal du 27 janvier

« Quincieux mon village »

Le conseil municipal a fixé le prix de vente du livre à 21 €. Il est en vente à la Bibliothèque.

Visite médicale obligatoire pour le renouvellement du permis poids lourd des agents

Afin de suivre au mieux les habilitations des agents, ce coût sera pris en charge par la Commune pour les agents du service technique.

Vœux

Le conseil municipal a exprimé deux vœux :

- le maintien de l'agence Pôle Emploi à Neuville sur Saône,
- le soutien au projet de tram-train sur la rive gauche de la Saône entre Sathonay et Trévoux dans le but de limiter la circulation sur la commune et permettre aux habitants de l'Ain d'utiliser les transports en commun sur la rive gauche de la Saône (inexistants aujourd'hui).

Conseil municipal du 24 février

Pôle ADS (Autorisation Droit des Sols)

Le conseil municipal a voté l'adhésion de la Commune au Pôle ADS de la Métropole pour l'instruction des ADS (permis de construire, permis d'aménager...).

Evaluation des charges transférées à la Métropole

Suivant le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges, le montant des charges transférées à la Métropole suite à l'adhésion de la Commune de Quincieux à celle-ci est évalué à 652 377 €.

Cette année, la commune percevra pour la dernière fois la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) ainsi que le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource). En 2016, ces taxes seront perçues par la Métropole et reversées à la commune pour un montant estimé à environ 1,9 M€.

Délégations de service public « Accueil de loisirs » et « Multi-Accueil »

Le conseil municipal a approuvé le principe d'une gestion déléguée pour une durée de 3 ans du multi-Accueil « Matin Câlin » et de l'accueil de loisirs, périscolaire et extrascolaire, et a autorisé Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de délégation de service public.

Le conseil municipal a procédé à la désignation des membres de la commission chargée d'analyser les candidatures et les offres. Sont élues titulaires, Monique Aubert, Elodie Patin et Christelle Amaouz, et suppléantes, Chantal Masson, Nadège Ray et Véronique Pinceel.

Commission d'aménagement foncier

Laurent Moncel a été désigné à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en remplacement de Pascal David, désigné représentant de la Métropole.

QUINCIEUX.fr



Conseil municipal du 24 mars

Compte de gestion et compte administratif 2014

Le conseil municipal a approuvé les deux documents qui retracent l'exécution du budget sur l'année 2014.

Le compte de gestion permet un contrôle externe assuré par la Trésorerie et visé par la Préfecture et la Chambre Régionale des Comptes.

Le compte administratif est un contrôle interne assuré par le personnel municipal et les élus. Ces deux comptes doivent être strictement identiques au centime près.

Taux des taxes locales

Le conseil municipal a voté les taux des trois taxes locales : taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés, bâties et non bâties.

Après une année 2014 durant laquelle la Commune a été considérée comme fiscalement isolée (avec un ajustement des taux), le conseil municipal a tenu à revenir au niveau d'imposition de 2013.

En conséquence, les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 4,73 %
- Taxe foncière sur le bâti : 7,97 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 20,55 %

Taux	2015			CUMUL
	Commune	Métropole	Ordures Ménagères	
Taxe d'habitation	4,73%	7,61%		12,34%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,97%	11,58%	4,12%	23,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20,55%	1,91%		22,46%

Taux	2013					CUMUL
	Commune	Syndicats	CCMOA	Ordures Ménagères	Départem.	
Taxe d'habitation	4,73%	2,49%	6,83%			14,05%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,97%	3,92%		8,38%	11,03%	31,30%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20,55%	10,80%	1,85%			33,20%

Budget primitif 2015

Comme annoncé lors du vote du budget 2014, le budget 2015 revient à un niveau plus habituel, soit environ 4 M€ en fonctionnement.

Suite à la réduction des dotations de l'Etat, un effort est fait pour réduire l'augmentation des charges.

En investissement, l'année 2015 se caractérise par la mise en étude de 2 gros projets : le centre village, le secteur « crèche, restaurant scolaire, salle Georges Parent ».

Un accent sera également mis sur la sécurité (bâtiments, circulation automobile, surveillance...).

QUINCIEUX.fr



Conseil municipal du 28 avril

Subventions aux associations

Afin de soutenir les associations dont les dotations étaient inchangées depuis de nombreuses années, le conseil municipal a voté cette année une augmentation du montant global de près de 5%. Le détail des subventions est disponible sur le site de la mairie.

Budgétisation des contributions aux syndicats

Le conseil municipal a inclus dans son budget le montant des participations annuelles au Syndicat intercommunal Beaujolais Azergues qui gère les problèmes d'érosion, la fourniture et la maintenance de certains logiciels (30 490,63 €). Le conseil municipal a décidé cette année encore de ne pas fiscaliser les travaux du SYDER (enfouissement de réseaux, etc.) mais de les intégrer dans le budget de la commune (227 912,29 €).

Adhésion à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM)

Afin de dynamiser le marché communal, le conseil municipal a décidé d'adhérer à cette association qui propose des services d'audit et de conseil pour permettre son développement.

Dénominations de voies

Le conseil municipal a procédé à la dénomination des voies qui ne l'étaient pas. Suite aux travaux de l'autoroute, il a également été décidé de renommer la route de la Thibaudière « rue de Billy le Jeune », pour sa partie située dans le prolongement de la rue de Billy le Jeune et jusqu'à la RD87.

Conseil municipal du 26 mai

Cession de sirène par l'Etat

Le conseil municipal a validé la signature d'une convention visant à la cession, par l'Etat et à titre gratuit, de la sirène de l'ancien réseau national d'alerte à la Commune.

Convention avec la Métropole pour l'exercice de pouvoirs de police spéciale

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec la Métropole pour l'exercice, par la Commune, de certains pouvoirs de police spéciale (immeubles menaçant ruine, sécurité des immeubles d'habitation...) pour le compte de la Métropole. Celle-ci remboursera à la Commune les frais engagés pour l'exercice de ces missions.

Formations BAFA

Afin de disposer de taux d'encadrement suffisants pour les TAP et la cantine, le conseil municipal a décidé de financer deux formations BAFA (première partie théorique) pour des animateurs intervenant dans ce cadre.

Décision modificative n°1

Le conseil municipal a budgété 20 000 € pour financer le festival Saôn'Automne qui doit avoir lieu au mois de septembre prochain.

Crédits scolaires 2015

Le conseil municipal a décidé de l'attribution des crédits scolaires suivants : dotation par élève (63 € par élève), coopérative scolaire (200 € par école), achats de revues et d'albums pour la BCD (350 € en maternelle et 550 € en élémentaire), crédits de direction et photocopies pour les associations de parents d'élèves (300 € en maternelle et 400 € en élémentaire), achat de matériel spécifique pour les récréations (50 € par classe) et financement des transports en car (1000 € par école). Les montants votés sont identiques à ceux de 2014.

Participations

Le conseil municipal a voté deux participations ; l'une de 3193,07 € à la Mission locale et l'autre de 1038,33 € au Syndicat de gendarmerie pour l'année 2015.

Prochains conseils municipaux

Les conseils municipaux ont lieu, sauf cas exceptionnel, le 4^e mardi de chaque mois. Retrouvez les comptes-rendus complets de tous les conseils municipaux, ainsi que l'ordre du jour quelques jours avant, sur notre site internet www.quincieux.fr



Pascal David
Maire

Sécurité

En 2015 l'accent est mis sur la sécurité routière et celle des biens et des personnes :

- Reclassement d'un agent communal en ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) qui viendra renforcer les actions du garde municipal.
- Travail en cours sur le nouveau plan de circulation communal avec des réalisations échelonnées tout au long de l'année : rue du 8 mai 1945, parking de l'école, chemin de la Halte...
- Achat et pose de radars pédagogiques mobiles afin de sensibiliser les automobilistes mais également de disposer d'informations sur le trafic.
- Vidéosurveillance : un audit d'implantation des caméras a été demandé auprès de la gendarmerie. Devant les nombreuses sollicitations, la restitution est envisagée en fin d'année.

- Participation citoyenne : Ce dispositif vise à encourager la population, dans les secteurs touchés par les incivilités ou des cambriolages, à adopter une attitude vigilante et solidaire. Cela passe par l'information des forces de l'ordre en cas de fait particulier. Il est strictement encadré par la gendarmerie, passe par la surveillance mutuelle des habitations en l'absence des occupants et le signalement à la gendarmerie des incivilités. Afin de préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif, un protocole peut être signé entre la Commune et la gendarmerie.

SYTRAIVAL

Suite à l'enquête publique, le CODERST a rendu son avis au préfet. Celui-ci a donné son accord pour l'exploitation du nouveau site avec des préconisations. Nous restons vigilants sur le respect de l'arrêté et sur l'absence d'impact financier sur les travaux de voirie de la commune.

Interview

Christian Benoit

ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)



Vous êtes ASVP, en quoi consiste votre mission ?

Je travaille en collaboration avec Thierry Leture, garde-champêtre. Je suis assermenté et j'effectue mes patrouilles à pied, en vélo ou en voiture accompagné du garde. Mes missions sont très diversifiées :

- accompagnement des enfants lors des sorties scolaires afin de sécuriser leur parcours,
- surveillance et relevé des infractions relatives au stationnement,
- prévention sur la voie publique, contrôles routiers,

- maintien du lien social en milieu rural : distribution des documents municipaux, courriers, etc.
- veiller au respect de la propreté des voies publiques (déjections canines, etc.).

La population augmentant, tout comme le nombre d'élèves et le trafic routier, nous sommes maintenant deux à pouvoir assurer la sécurité aux heures d'entrée et sortie d'écoles.

Quel est votre parcours ?

J'ai commencé comme saisonnier pour le fleurissement de la commune en avril 2007. Suite à deux démissions, j'ai pu obtenir un poste d'agent de voirie.

J'ai passé ensuite le permis poids lourds ainsi que le diplôme de conduite d'engins spécifiques.

J'ai eu par la suite des ennuis de santé qui ne m'ont plus permis d'exercer mes fonctions. La municipalité m'a proposé un reclassement en tant d'ASVP. Pour ce nouveau poste, j'ai bénéficié d'une formation adaptée.

Quelles sont les valeurs qui guident votre travail ?

J'aime être à proximité de la population, lui rendre service et veiller au bien-être de chacun.

QUINCIEUX.fr





Laurent Moncel
1^{er} Adjoint
 Développement
 industriel et
 commercial,
 Environnement,
 Agriculture et
 Fleurissement

Accès aux 18 déchèteries de la Métropole

Horaires :

- Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars
 Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h.
 Le samedi : 9h-17h.
 Le dimanche : 9h-12h.
 Fermeture jours fériés.
- Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h.
 Le samedi : 8h30-18h30.
 Le dimanche : 9h-12h.

Adresses des plus proches :

- Neuville-sur-Saône :
 Avenue des Frères Lumière
 Tél. : 04 72 08 92 75
- Champagne au Mont d'Or :
 Impasse des Anciennes Vignes
 Tél. : 04 78 47 56 51

Conditions d'accès :

Les véhicules à plateau ou à bennes basculantes, les véhicules de plus de 3.5 T de PTAC, les remorques de plus de 750 kg de PTAC ou tout véhicule dépassant les dimensions autorisées ne sont pas admis.

N° de catégorie	Catégorie du véhicule	Conditions d'accès
1	Véhicules légers Véhicules à moteur (deux ou trois roues) Cycles (avec/sans remorque)	gratuit et illimité
2	Véhicules utilitaires dont le PTAC n'excède pas 2 T Remorques dont le PTAC n'excède pas 500 kg	gratuit, 4 passages/mois au maximum
3	Véhicule utilitaire dont le PTAC est compris entre 2 et 3,5 T et dont la hauteur n'excède pas 2,50 m et la longueur n'excède pas à 5 m ² Remorques dont le PTAC est compris entre 500 et 750 kg	payant, 4 passages/mois au maximum





Horaires jardinage

- Jours ouvrables
8h30-12h et 14h30-19h30
- Samedi 9h-12h et 15h-19h
- Dimanche et jours fériés 10h-12h.

Fleurissement communal (sur les lieux publics)

Une réflexion a été menée fin 2014 pour un fleurissement moins énergivore en eau, en entretien et plus pérenne... par ailleurs très demandé en concours. Aujourd'hui de nouvelles espèces ont été plantées et de nouveaux aménagements réalisés par les services techniques municipaux. L'idée est de faire en sorte d'obtenir une base de massif esthétique tout au long de l'année (et non uniquement en période de floraison).

Ligne 92

Afin d'améliorer l'accessibilité et pour répondre à la demande des usagers, les bus ont été changés. Ils sont maintenant à planchers bas et plats.

Jardins de Chamalan

La commune va reprendre le fonctionnement des « jardins ouvriers » lui appartenant : les baux ont été dénoncés, afin d'identifier au mieux les locataires, de clarifier, répartir et réaménager les parcelles puis d'établir de nouvelles règles de fonctionnement.

Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

APRR a organisé le dimanche 7 juin une journée découverte du nouveau barreau de l'A466, avec de nombreuses animations.

Certains acteurs de la vie locale ont été impliqués. Les pompiers volontaires de la commune sont venus pour faire découvrir leur métier et visiter les camions. Deux associations quincérotes, le tennis club et le FCRD (foot) tenaient les buvettes. Ces associations sont ravies, puisqu'elles vont empocher la totalité de la recette de la journée.

L'inauguration officielle aura lieu le 3 juillet et la mise en service courant juillet.

Interview

Gérald Bozonier

Agent espaces verts, responsable du fleurissement



En quoi consiste votre travail ?

Je m'occupe essentiellement de l'entretien de la commune en terme de tontes, taille, fleurissement, arrosage, déneigement, etc... Je mets également en place le plan de fleurissement des massifs et jardinières pour l'embellissement de la commune et le bien-vivre à Quincieux.

Ayant le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES), je suis habilité à utiliser la nacelle pour tous travaux en hauteur : décoration conscripts ou Noël, etc.

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai deux BEPA : Travaux paysagers et horticulture ; un bac PRO Travaux paysagers. En 2000, je suis entré à la mairie de Voiron en tant qu'agent espaces verts et j'ai ainsi pu passer mes permis poids lourd, remorque et plusieurs CACES.

Souhaitant intégrer une commune à dimension humaine et obtenir un poste plus polyvalent, j'ai

postulé à Quincieux et intégré la commune le 1^{er} février 2015.

Vous êtes nouvel arrivant, quel regard avez-vous sur la commune ?

J'apprécie la proximité avec mon responsable et les élus, jusqu'au Maire. Le cadre de travail est agréable et les relations avec la population sont très conviviales et chaleureuses. Mes collègues de travail m'ont rapidement intégré dans l'équipe, ce qui a facilité ma prise de fonctions.

QUINCIEUX.fr



La Poste

A la suite des négociations pour le maintien du bureau de Poste à Quincieux en 2012, il avait été prévu une réunion annuelle. A la demande de la municipalité, cette réunion a eu lieu début avril. Pascal David, Véronique Pinceel, le collectif « Sauvons la Poste », et les responsables du bureau principal (Anse) étaient présents.

La conjoncture nationale engendrera 6 à 7 000 fermetures de bureaux à horizon 2017 en France. Seront épargnés les bureaux les plus dynamiques en terme de fréquentation et de demande (courriers, colis, banque, téléphonie, etc.)

Selon les dires de la Poste, la fréquentation à Quincieux baisse par transfert sur les bureaux voisins de Trévoux et Neuville. Nous souhaitons faire un état des lieux pour mieux comprendre et tenter d'optimiser l'organisation du bureau de Poste à la veille de la construction du nouveau centre de Quincieux (îlot des platanes, etc). Pour la municipalité, il paraît essentiel de conserver ce lieu de vie et service en centre bourg.

Nous sollicitons votre avis par le biais du questionnaire joint à ce numéro.

Merci d'avance pour vos nombreuses réponses !

Dépôts sauvages

Chemin du Rivat : 200 kg de laine de verre retrouvés en milieu de chaussée et déplacés.

Chamalan : Eternit amianté en grande quantité...

Les Chanaux : 2T200 de gravats.

La liste est longue !

Le Centre Technique Municipal nous signale que les agents trouvent de plus en plus de dépôts sauvages sur notre commune. Nous comptons sur le civisme de chacun mais aussi pour nous signaler tout abus.

Les agents communaux passent beaucoup de temps pour nettoyer et embellir notre commune et les incivilités de certains les obligent à faire face à des tâches imprévues ce qui occasionne des coûts supplémentaires.





Monique Aubert Adjointe

Petite enfance,
Jeunes et seniors,
Centre Communal
d'Action Sociale



QUINCIEUX.fr



Résidence La Tonnelle

Les appartements sont réservés aux personnes âgées de 65 ans et plus, de la commune ou ayant un lien familial. Actuellement, un appartement est disponible dans le bâtiment principal, au 2^e étage, traversant côté cour et parc, d'une surface de 39 m².

Pour déposer un dossier, veuillez-vous adresser au point accueil de la mairie.

EAJE Matin-Câlin

Le centre multi-accueils Matin-Câlin ouvrira dès le 31 août, les 5 jours de la semaine. Il sera fermé 2 semaines à Noël et 4 semaines en été. Il accueille vos enfants dès 10 semaines et jusqu'à 4 ans.

Pour toute demande d'accueil occasionnel, n'hésitez pas à appeler Mme Desseigne, directrice, au 04 72 26 32 93, au 04 37 46 17 74, ou au 06 15 88 46 04.

Mission locale

La mission locale Plateau Nord Val de Saône accueille les jeunes de 16 à 25 ans. Elle les conseille, les oriente, les accompagne dans les domaines de la formation, de l'emploi et de la vie courante. La mission locale est aussi un partenaire de proximité pour les entreprises. La commune est rattachée à l'antenne de Neuville sur Saône.

Mission Locale
4 avenue Carnot
69250 Neuville Sur Saône
Tél. : 04 78 98 20 49
Fax. : 04 78 91 62 33
Mail : mlpnvs.neuville@mlpnvs.org

Petite Enfance

Parents, vous recherchez un mode de garde pour vos enfants. Pour vous aider, la liste des assistants maternels ainsi que leur disponibilité est sur le site de la mairie.

Minibus mis à disposition des associations

La commune a signé un contrat d'une durée de 2 ans avec la Société Infocom France pour la mise à disposition d'un minibus de 9 places, sans investissement communal, en dehors de l'assurance, des frais de fonctionnement et d'entretien courant.

À l'issue des 2 ans, elle pourra mettre fin au partenariat, renouveler la convention pour la même durée ou racheter le véhicule.

Pour réaliser ce projet, la société Infocom contacte les entreprises et partenaires locaux afin de leur proposer un encart publicitaire sur le véhicule. Ces publicités permettront le financement de cette opération, tout en contribuant à mettre en avant l'économie locale.

Le minibus, en faisant appel aux bénévoles, pourrait permettre :

- d'effectuer des déplacements de nos aînés pour des activités de loisirs, de culture, de courses, etc.
- les déplacements sportifs et sorties diverses de nos associations,
- certains déplacements d'agents municipaux et d'élus dans le cadre de leurs fonctions.

Ce minibus sera prêté gratuitement (sauf carburant).

Il permettra aux entreprises et commerçants de faire la promotion de leurs activités au sein de la commune et de sa périphérie. La municipalité remercie d'avance les annonceurs et bénévoles qui aideront à sa mise en place.





Pascal Favre Adjoint

Urbanisme,
Bâtiment et sécurité
des bâtiments,
Études et projets

Lexique

PLU : Plan Local
d'Urbanisme

PLU-H : Plan Local
d'Urbanisme et d'Habitat

PADD : Plan d'Aménagement
et de Développement
Durable

ALUR : Loi pour l'Accès au
Logement et un Urbanisme
Rénové

Métropole de Lyon

L'entrée de Quincieux au 1^{er} juin 2014 dans le Grand Lyon, devenu depuis le 1^{er} janvier 2015 la Métropole de Lyon nous amène aujourd'hui à revoir notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) au travers d'une procédure que nous devons mener parallèlement à celle de la Métropole qui a débuté en 2012. Notre PLU deviendra Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) selon le phasage suivant :

11 mai 2015 :

- délibération de prescription de l'extension de la révision du PLU-H sur le territoire de la commune de Quincieux au sein du Conseil de la Métropole,
- Débat sans vote sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au sein du conseil de la Métropole,
- Délibération définissant les modalités de collaboration entre la Métropole et les communes (obligation de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, (ALUR).

Courant second semestre :

- avant fin 2015, débat sans vote en conseil municipal sur les orientations générales du PADD qui aura été discuté au sein du conseil de la Métropole (cette obligation s'applique à l'ensemble des communes),
- réunion publique à laquelle sera présente l'équipe de la Métropole pour exposer les orientations du PLU-H sur la commune.

Fin 2016 : arrêt du projet du PLU-H.

Début 2017 : consultation des personnes publiques associées (Région, SYTRAL, Etat, chambres consulaires,..) et de l'ensemble des communes sur l'arrêt de projet du PLU-H.

Mi 2017 : enquête publique sur le PLU-H.

Fin 2017 : approbation du PLU-H.

Début 2018 : le PLU-H deviendrait opposable.

Ce document deviendra pour les 10 ans à venir, le document de référence fixant à la fois les règles d'occupation des sols mais aussi celles du développement de notre commune en termes économique, d'habitat et de développement durable. Au-delà de cet aspect purement règlementaire mais néanmoins nécessaire, il apparaît opportun au travers de cette publication de vous faire part des actions menées depuis un an en matière

d'urbanisme et de rappeler quelques règles afin que vos dossiers puissent obtenir les autorisations auxquelles vous aspirez.

Un certain nombre de projets va prendre forme dans les mois à venir, projets sur lesquels nous travaillons et que je vous livre dans l'ordre chronologique de leur réalisation :

- Mise en place d'un sanitaire public dans le parc de la mairie en remplacement des existants qui seront déconstruits.
- Démolition de la «propriété Lacour» à la Chapelle, l'espace ainsi libéré sera transformé après concertation avec les habitants.
- Nos équipements scolaires et culturels deviennent exigus avec l'accroissement de notre population et afin d'anticiper au mieux ces évolutions, une demande d'étude globale a été faite à la Métropole pour déterminer précisément nos besoins et ainsi prévoir nos dépenses d'investissement à court, moyen et long terme. Cette étude servira également lors de la révision de notre PLU-H dans sa partie habitat pour mettre en adéquation nos équipements avec notre évolution démographique.

Permis de construire

Enfin, je reviens sur deux points importants ; le respect du droit des sols et la conformité des projets déposés avec notre document d'urbanisme actuel.

Les travaux, avec ou sans augmentation de surface, modifiant peu ou prou l'aspect extérieur de vos constructions doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Certains travaux peuvent être exemptés de toute procédure spécifique, il convient de se renseigner en mairie.

De même, et afin d'éviter les refus, qui ont un coût pour la collectivité, nous vous demandons de prendre contact avec le service urbanisme de la mairie pour évoquer vos projets et en déterminer la faisabilité au regard de notre PLU.

Le non-respect de ces points entraîne, outre les procédures administratives longues et complexes, des conflits de voisinage qui gâchent le quotidien des uns et des autres. Nous avons la chance de vivre dans une commune à dimension humaine et où la qualité de vie n'est plus à démontrer. Mais elle reste à entretenir au quotidien, et ce n'est qu'ensemble que nous pourrions y parvenir.



Michèle Mureau Adjointe

Voirie et
sécurité routière,
Assainissement



Le nouveau plan de Quincieux est en cours de réalisation. Il sera prochainement disponible.

QUINCIEUX.fr



Travaux chemin de la Halte

Comme vous l'avez constaté, depuis la mi-mars, le chemin de la Halte est en chantier pour le renouvellement des canalisations d'eau potable et le renforcement du réseau électrique. La partie adduction d'eau est terminée. Les travaux se poursuivent pour la partie électrique et la rénovation de la chaussée.

Epandage de boues

La réunion de bilan du 23 février 2015, sur l'épandage de boues, a montré des analyses de boues conformes pour l'année 2014. La campagne d'épandage 2015 a débuté depuis le début du mois de mars.

Changement des noms de rue

Afin de faciliter leur localisation, nous allons nommer toutes les voies communautaires jusque là numérotées. Nous allons actualiser dans la foulée ces noms de rue pour les GPS.

La commission voirie s'est réunie le 12 mars dernier pour valider les nouvelles dénominations. Cette validation a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 28 avril 2015.

Voie concernée	Dénomination
Voie Communale 402	Route de Pierre Blanche
Chemin Rural 20	Chemin de la Côte
Chemin Rural 202	Allée de Chuet
Voie desservant la zone artisanale	Rue en Chuel
Voie Communale 7 + Voie Communale 36	Chemin du Lavoir
Voies Communales 428 et 417	Chemin en Graves
Voie Communale 428 de la voie communale 417 à Chasselay	Chemin du Bassin du Cluzeau
Voie Communale 414	Impasse des Graves
Voie Communale 401+ 430	Route des Chères
Voie Communale 47	Chemin de Gapillon
Voie Communale 53	Chemin de Sainfoin
Voie Communale 201	Chemin des Terres Plates
Chemin Rural 70	Chemin du Château Brûlé
Chemin Rural 39	Chemin des Forgettes
Chemin Rural 87 et 86	Allée du Petit Veissieux
Voie Communale 80 des Genestels à la route de Chasselay	Chemin de la Pradelle
Chemin Rural 103	Impasse de la Pradelle
Voie Communale 418	Impasse des Poyets
Chemin Rural 64	Allée Sous le Bourg
Voie Communale 13	Chemin de la Queue de l'Ile
Voie Communale 422	Chemin des Chanaux
Chemin Rural 76	Impasse du Stade de Chamalan
Route de la Thibaudière dans le prolongement de la rue de Billy le Jeune jusqu'à la RD 87	Rue de Billy le Jeune

C.M.E.

Nos jeunes élus du C.M.E. (Conseil Municipal d'Enfants) ont participé, de façon très sérieuse, en janvier dernier, à la cérémonie des vœux du Maire, en nous faisant part de leurs réflexions passées et à venir. Les séances de Conseil, qui se déroulent chaque mois, leur permettent de prendre une place active dans la vie de leur commune.

Ils travaillent actuellement en deux commissions : la première réfléchit sur des aménagements dans le parc de la Mairie dédiés aux familles : jeux supplémentaires, tables et chaises pour des pique-niques, plus de poubelles et d'arbres, des nichoirs dans les arbres... La seconde a dû ajourner son projet initial d'organiser un cross en élémentaire. Après discussion avec Mme Baptistal, directrice de l'école et l'Inspection Académique, il a été expliqué à nos jeunes élus que le cross est une activité très cadrée à l'école : il doit être préparé physiquement et organisé à un moment jugé favorable (météo, niveau d'alerte pollution...). Ce projet, que les élus voulaient solidaire car organisé dans le but de récolter des fonds pour l'Association LUZO reste donc en suspens pour la rentrée 2015/2016. C'est aussi cela l'apprentissage de la gestion d'une commune : mettre en attente ou ne pas voir aboutir certains projets !

Cette seconde commission s'est donc attelée à d'autres réflexions concernant la propreté dans la cour de l'école et plus généralement la sensibilisation des élèves au respect de leur environnement avec la réalisation d'un flyer distribué prochainement à tous les élèves.

La séance du jeudi 30 avril a été réalisée en présence de Xavier Desreumaux, responsable des services techniques pour solliciter ses conseils mais aussi organiser le fleurissement de l'école comme chaque année.

Lors du conseil municipal de juin prochain, les jeunes élus retraceront le travail accompli tout au long de cette année et nous présenteront les projets futurs.

Sécurité

La sécurité est essentielle aux abords des écoles !

Nous réfléchissons actuellement à une réorganisation du parking de l'école élémentaire. Bon nombre d'établissements scolaires n'ont pas la chance d'avoir la même facilité de stationnement que nous ! Mais quelques aménagements faciliteraient le quotidien de tous.

Des travaux seront donc engagés en partenariat avec La Métropole pour permettre la réalisation d'un vrai « dépose-minute », un sens de circulation sur le parking et le marquage d'un stationnement en épis.

Le parking de l'école maternelle aura un vrai tracé de stationnement avec la création d'une place pour les personnes à mobilité réduite inexistante à ce jour.

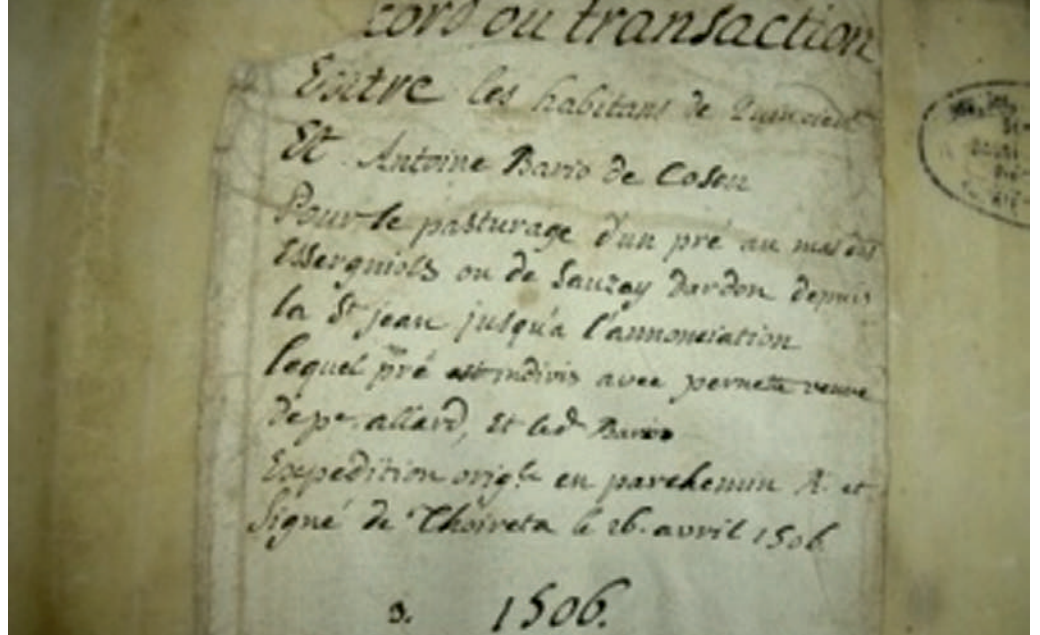
Malgré nos rappels répétés, trop d'incivilités sont encore à déplorer : stationnement en double file ou sur le passage piétons, sortie de place et ouverture de portière intempestives, non respect de la piste cyclable, vitesse excessive ou demi-tour au milieu du parking, manque de respect et agressivité envers les agents de la commune... Nous appelons une nouvelle fois à la plus grande prudence. SOYONS VIGILANTS.

La sécurité de nos enfants est l'affaire de TOUS et chacun doit se sentir concerné.



QUINCIEUX.fr





Hervé Rippe Adjoint

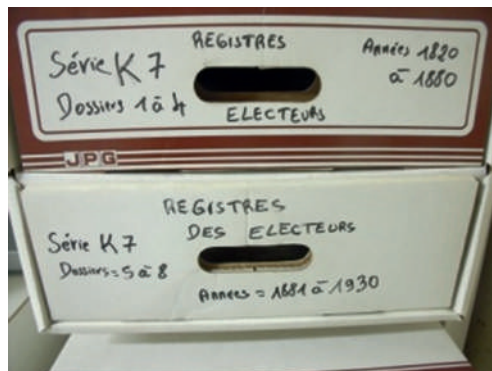
Associations et
subventions, Culture,
Fêtes et cérémonies,
Bibliothèque

Archives communales

Nous avons reçu le 29 Janvier 2015 la visite de Mme Cyrielle Gual, sous directrice responsable des archives communales, hospitalières et de l'archivage électronique. Elle était accompagnée de Mme Noëlle Berger chef de projet pour les archives communales.

Voici leurs préconisations : Pratiquer les éliminations réglementaires et réorganiser les espaces, afin de garantir aux archives de meilleures conditions de conservation. Faire procéder à la reliure des délibérations et arrêtés depuis 2011 en ayant recours à un prestataire spécialisé. Faire étudier la réversibilité ou non du dispositif de conservation actuel du cadastre Napoléonien. Envoyer le recensement réglementaire à réaliser suite aux élections municipales de mars dernier. Envisager le dépôt des archives anciennes aux Archives départementales et métropolitaines en prenant une délibération en conseil municipal.

Une visite des Archives est proposée à l'ensemble du conseil Municipal début juin.



Il y a bientôt un an que j'ai demandé à M. Sollier, passionné par l'histoire en général et plus particulièrement locale, soucieux aussi de la préservation de notre patrimoine, de travailler sur les archives de la commune. C'est la raison majeure de sa présence à la commission culture et festivités.

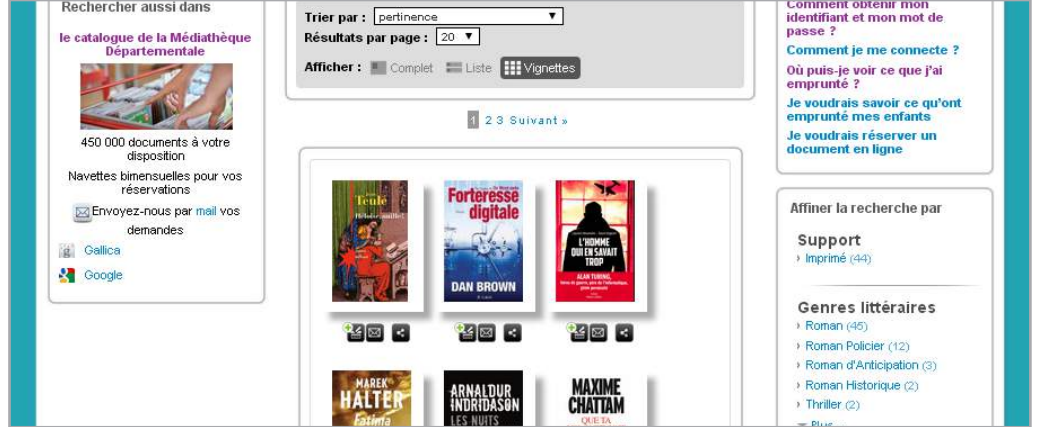
En accord avec la municipalité, il a commencé à inventorier les archives les plus anciennes que possède notre commune.

À ce jour 224 dossiers ont été répertoriés, répartis en plusieurs séries.

- Affaires militaires de l'An 8 (1799) à 1932, soit 33 dossiers.
- Biens appartenant à la commune de 1506 à 1918, soit 20 dossiers. (À noter que les documents de 1506, les plus anciens sans doute, sont des droits de pâturage écrits en latin. L'obligation de saisir tous documents officiels en français ne date que de 1539, avec l'ordonnance royale faite par François 1^{er}, à Villers Cotteret).
- Bureau de bienfaisance (ancêtre de notre CCAS, Centre Communal d'Action Sociale) de 1806 à 1928, soit 36 dossiers.
- Chemins vicinaux de 1794 à 1927, soit 60 dossiers.
- Écoles de 1845 à 1976, soit 25 dossiers.
- Courriers vie locale et nationale de 1811 à 1919, soit 13 dossiers.
- Église de 1681 à 1874, soit 4 dossiers.
- Journaux officiels de 1890 à 1896, soit 5 dossiers.
- Mairie de 1920 à 2013, soit 28 dossiers.

Tout ce travail fait l'objet d'une saisie informatique.





Bibliothèque municipale

Depuis le mois d'octobre dernier, la bibliothèque a changé de logiciel. Après plusieurs mois de prise en main, de « nettoyage » du catalogue et de réflexion sur le contenu à proposer, nous sommes heureux de vous présenter www.bibliotheque.quincieux.fr.

Ce site Internet dédié à la bibliothèque municipale va vous permettre :

- de consulter notre catalogue en ligne (plus de 10000 documents) : découverte des livres, CD et revues avec résumés, couvertures, liens vers des sites extérieurs,
- d'accéder à votre compte emprunteur (identifiants et mot de passe à demander à l'accueil) : réservation en ligne, prolongation de vos prêts, consultation de vos prêts en cours,
- de vous tenir au courant de notre actualité : animations, coups de cœur, achat de nouveautés,
- de retrouver toutes les infos pratiques : horaires, coordonnées, fiches et modalités d'inscription.

Et pour fêter cela, nous avons invité la Compagnie En Cavale avec un spectacle de danse et de théâtre déambulatoire à l'intérieur-même de la bibliothèque pour deux représentations hautes en couleurs.

Claudine et Capucine, Guides Médiathécales Hautement Qualifiées (!) se sont déchaînées vendredi 5 juin dans les rayons de la bibliothèque et même à l'extérieur du bâtiment! Près de 60 personnes ont eu droit à une visite guidée complètement décalée et burlesque.

Merci au public participatif au delà de nos espérances, enthousiaste et qui a joué le jeu !

Nous avons ensuite lancé le site internet et le public a pu découvrir en avant première ses fonctionnalités.

A vous maintenant d'aller y faire un tour, bonne visite !

Les rendez-vous de l'été :

• A partir du 27 juin, venez emprunter votre **Sac Surprise** à la bibliothèque. Composé d'une sélection de documents (1 roman, 1 BD, 1 CD, 1 documentaire) soigneusement associés par l'équipe, le Sac Surprise vous offre, petits et grands, quelques heures d'évasion et de découvertes littéraires et musicales... faites-nous confiance et laissez-vous tenter !



• Samedi 4 juillet à 11h30 dans l'herbe derrière la bibliothèque « **Apéro Musical** ». Gratuit, entrée libre. Venez glisser doucement vers les vacances... Pour vous : chaises longues, petit apéritif, assis dans l'herbe ou bien debout à dodeliner de la tête, en écoutant « Les Deux Oncles & Cie ». La contrebasse de Julien Pennec, accompagnée de ses acolytes, viendra vous chatouiller les oreilles et vous éveiller les sens au rythme de compos persos, le tout assaisonné de quelques reprises de Juliette, de Nougaro ou encore de Brassens.



Retrouvez-nous également sur facebook !



QUINCIEUX.fr





Jeu des 1000 euros

Nous avons accueilli samedi 4 avril l'équipe du jeu des 1000 €. Nous avons constaté avec grande satisfaction la renommée du jeu.

La MJC était complète ! Quelques 300 personnes sont venues participer à l'émission présentée par Nicolas Stoufflet son animateur vedette.

L'émission a été retransmise les 29, 30 avril et le 1^{er} mai à 12 h 45 sur les ondes de France Inter. Vous pouvez retrouver ces émissions en podcast.

Trois équipes ont connu un destin différent dont un « spécial jeune » qui a malheureusement échoué sur le Banco. Les deux équipes d'adultes ont eu plus de réussite dont un super Banco.

Ce fut une belle expérience.

Forum des associations

Beaucoup de nouveautés cette année au forum des associations qui se déroulera sur la journée, où de nombreuses activités vous seront présentées. Nous avons également sollicité l'association ADACQ pour exposer les métiers des artisans commerçants.

Un animateur sera présent ainsi que de nombreuses démonstrations sportives, culturelles, etc.

Saôn'Automne

Dans le cadre de la mise en place du festival musical «Saôn'Automne» nous recherchons des bénévoles. Toutes les personnes qui désirent se joindre à nous seront les bienvenues.

Merci de vous présenter en mairie pour vous inscrire.



Fête Nationale

Cette année pour le 14 juillet la municipalité vous proposera un feu d'artifice avec un lancement de lanternes 30 minutes avant. Le traditionnel bal populaire fera suite au spectacle. La buvette et des plateaux repas seront proposés par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Mairie de Quincieux

Adresse : 30 rue de la République

Tél. : 04 78 91 10 11

Fax : 04 78 91 17 83

Mail mairie : contact@quincieux.fr

Mail commission information : information@quincieux.fr

Site Internet : www.quincieux.fr

Permanence adjoint : 06 32 90 82 12

Bureaux ouverts : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30, mercredi et samedi 9h à 12h

Directeur de la publication : Pascal DAVID

Rédacteur en chef :
Emmanuel PEYRE DE FABREGUES et Véronique PINCEEL

Conception : ROUGEVERT Communication

Tirage : 1500 exemplaires



fete nationale 14 juillet

11h30 Cérémonie du Souvenir
Monument aux morts

19h Ouverture de la buvette au stade
Petite restauration, plateau repas : 10€
(Réservation obligatoire : Utile ou Sapeurs-pompiers)

22h30 Lancement de lanternes

23h Feu d'artifice

23h30 Bal des pompiers gratuit



En raison des installations techniques nécessaires à la soirée du 14 juillet, il sera interdit toute la journée :

- de stationner sur le parking de l'école élémentaire et d'emprunter le chemin piétonnier entre l'école élémentaire et le parking de l'école maternelle (zone de sécurité pour les installations du feu d'artifice) ;
- d'utiliser les stades et le city-stade (les jeux pour les petits resteront accessibles).

Nous attirons l'attention des habitants sur ces mesures de sécurité obligatoires pour éviter tout accident pendant le montage des artifices.

Attention, le passage piétonnier entre le plateau sportif et l'école élémentaire sera fermé un quart d'heure avant le début du tir, soit à 22h45, afin de respecter les zones de retombée des artifices. Il sera à nouveau mis en circulation quelques minutes après la fin du tir.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration pour respecter ces consignes de sécurité.

